



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

congé parental d'éducation

Question écrite n° 68077

## Texte de la question

M. Pierre Bourguignon attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur le congé parental d'éducation dans le cas d'une naissance gémellaire en deuxième grossesse. En effet, cette naissance n'octroie pas la même durée de congé à la mère que pour trois enfants issus de trois grossesses différentes. La caisse d'allocations familiales accorde une durée de congé de trois ans comme pour une naissance simple, alors que les charges résultant de cette naissance sont bien plus élevées et que le temps qu'il faut consacrer aux enfants est plus important. Dans une période où le Gouvernement multiplie les initiatives en faveur de la famille, il souhaite connaître quelles mesures pourraient être prises afin de remédier à cette différence de traitement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Bourguignon](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68077

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** famille, enfance et personnes handicapées

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 octobre 2001, page 6150